

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2022-156  
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 14 décembre 2022**

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 14 décembre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Nbre de membres  
présents : 23**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Marie HUGONIOT.

**Nbre de suffrages  
exprimés : 24**

**Excusé : 1**  
Dominique DANGEL.

**Absents : 9**

MM. Mmes Valère NEDEY. Nadine MERCIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Pouvoir : 1**  
Mme Dominique DANGEL pouvoir à Philippe GAUTIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 7 décembre 2022**

**Secrétariat de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 octobre 2022 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A  
LA RESTAURATION DE FACADES**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221223-2022-156-DE  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

.../...

**Extrait du registre des délibérations n°2022-156****OPERATION VALENTIGNEY PREND DES COULEURS : ATTRIBUTION D'AIDES A LA RESTAURATION DE FACADES**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 septembre 2019, le Conseil Municipal a adopté un dispositif d'aide aux ravalements des façades et aux travaux d'isolation des maisons d'habitation et des surfaces commerciales.

Le montant de l'aide attribuée correspond à 20% du produit des deux données suivantes :

- La surface de la façade de l'accès principal à l'habitation visible depuis le domaine public, cette surface étant limitée à 300 m<sup>2</sup>,
- Le prix unitaire subventionnable des travaux, ce dernier étant le prix unitaire facturé au pétitionnaire, plafonné à 25,00 € TTC/m<sup>2</sup> pour des travaux de ravalement, et à 60,00 € TTC/m<sup>2</sup> pour des travaux de ravalement et d'isolation.

- Les demandes suivantes ont été examinées et sont éligibles à ces subventions :

- Isolation et ravalement des façades de l'immeuble à usage d'habitation et de commerce adressé 2 rue des Graviers appartenant à Mme GAVAZZI Françoise domiciliée 11 chemin du boutet - 38 240 MEYLAN (Déclaration Préalable 21V0077, travaux achevés le 24 mai 2022),
- Ravalement des façades de l'habitation de Mme DAY Hélène domiciliée 12 rue des carrières (Déclaration Préalable 22A0008, travaux achevés le 28 septembre 2022),
- Isolation et ravalement des façades de l'habitation de Mme GANNER Nelly domiciliée 5 rue André Messager (Déclaration préalable 22A0024, travaux achevés le 30 juin 2022)
- Isolation et ravalement des façades de l'habitation de M. HOUILLON Fabrice domicilié 43 bis rue Etienne Oehmichen (Déclaration Préalable 22A0025, travaux achevés le 25 mai 2022),
- Isolation et ravalement des façades de l'habitation de Mme GANNER Véronique domiciliée 6 rue Georges Bizet (Déclaration Préalable 22A0036, travaux achevés le 1er août 2022),

**CM DU 14 DECEMBRE 2022**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~23 DEC. 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----.

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221223-2022-156-DE  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

Les caractéristiques des éléments retenus pour le calcul de la subvention, ainsi que le montant de ladite subvention sont les suivants :

NOM Prénom	Surface retenue (1)	Prix unitaire retenu (2)	Dépense subventionnable (3) = (1) x (2)	Montant de la subvention (4) = (3) x 20%
GAVAZZI Françoise	250.19 m <sup>2</sup>	60.00 € TTC/m <sup>2</sup>	15 011.40 €	3 002.28 €
DAY Hélène	56.40 m <sup>2</sup>	25.00 € TTC/m <sup>2</sup>	1 410.00 €	282.00 €
GANNER Nelly	49.10 m <sup>2</sup>	60.00 € TTC/m <sup>2</sup>	2 946.00 €	589.20 €
HOULLON Fabrice	48.00 m <sup>2</sup>	60.00 € TTC/m <sup>2</sup>	2 280.00 €	576.00 €
GANNER Véronique	22.65 m <sup>2</sup>	60.00 € TTC/m <sup>2</sup>	1 359.00 €	271.80 €
<b>TOTAL</b>				<b>4 721.28 €</b>

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **AUTORISE** Monsieur le Maire à verser les subventions ci-dessus mentionnées.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUTIER**

**CM DU 14 DECEMBRE 2022**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le 23 DEC. 2022 et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20221223-2022-156-DE  
Date de réception préfecture : 23/12/2022